

Le revenu de solidarité active

fin juin 2019

n° 27

Octobre
2019

Fin juin 2019, le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,87 million. Les masses financières versées au titre du RSA au cours du deuxième trimestre 2019 (données comptables) s'élèvent à 2,75 milliards d'euros, montant stable par rapport au trimestre précédent.

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'avril, mai et juin 2019 (données statistiques) sont également stables par rapport au trimestre précédent (- 0,2 %). Une tendance à la baisse semble s'amorcer au deuxième trimestre 2019 (- 0,7 %), mais elle est compensée par la revalorisation du montant forfaitaire au 1^{er} avril et un effet saisonnier à la hausse. De même, le nombre de bénéficiaires est relativement stable par rapport au premier trimestre 2019 (- 0,3 %), mais, net des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, il est orienté à la baisse ce trimestre (- 0,7 %).

AVERTISSEMENT

La publication RSA *Conjoncture* a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie désormais sur des données consolidées sur six mois, dénommées « données définitives » constituant les statistiques de référence. L'utilisation des données définitives conduit à **décaler le calendrier de diffusion d'un mois**. La publication paraît dorénavant en janvier, en avril, en juillet, et en octobre.

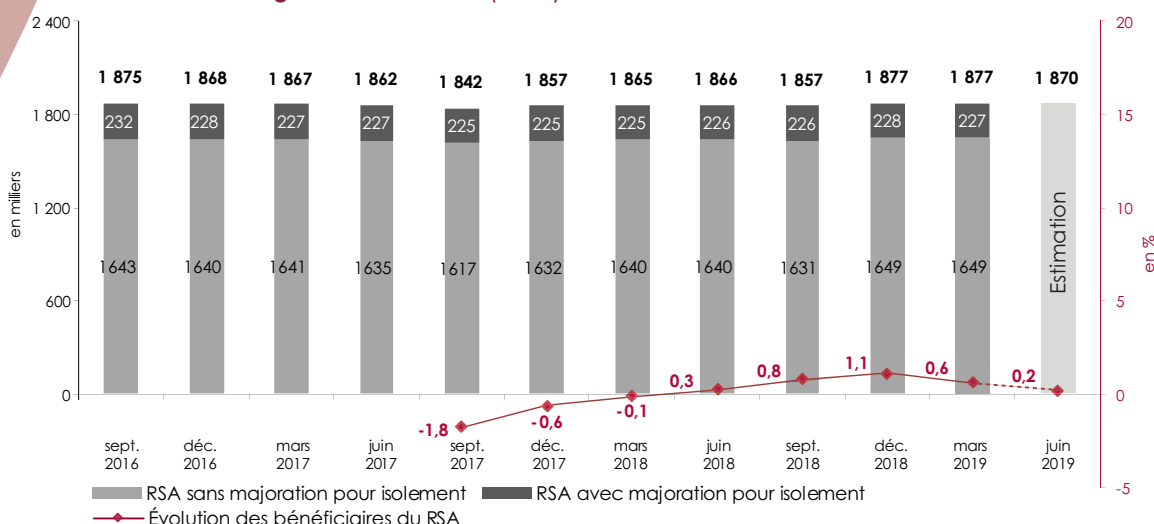
[Pour en savoir plus](#)

Fin juin 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le revenu de solidarité active (RSA) à 1,87 million de foyers résidant en France entière, selon les données estimées, ce qui correspond à une évolution de 0,2 % par rapport à juin 2018 (graphique 1). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à 2,75 milliards d'euros au deuxième trimestre 2019 (encadré).

Selon les données définitives de mars 2019, le nombre de bénéficiaires du RSA a atteint 1,88 million de foyers (soit un nombre identique à 1 300 foyers près à l'estimation publiée au mois de juillet). Le montant moyen perçu par les allocataires est de 494 euros en mars 2019.

Le nombre de bénéficiaires augmente de 0,6 % entre mars 2018 et mars 2019, et cette progression concerne l'ensemble des foyers, qu'ils aient ou non une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Pour les bénéficiaires du RSA sans majoration, leur nombre croît de 0,6 % en glissement annuel, les effectifs s'élevant à près de 1,65 million de foyers fin mars 2019. Les bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement connaissent une croissance annuelle de 0,9 %, pour atteindre 227 000 foyers en mars 2019.

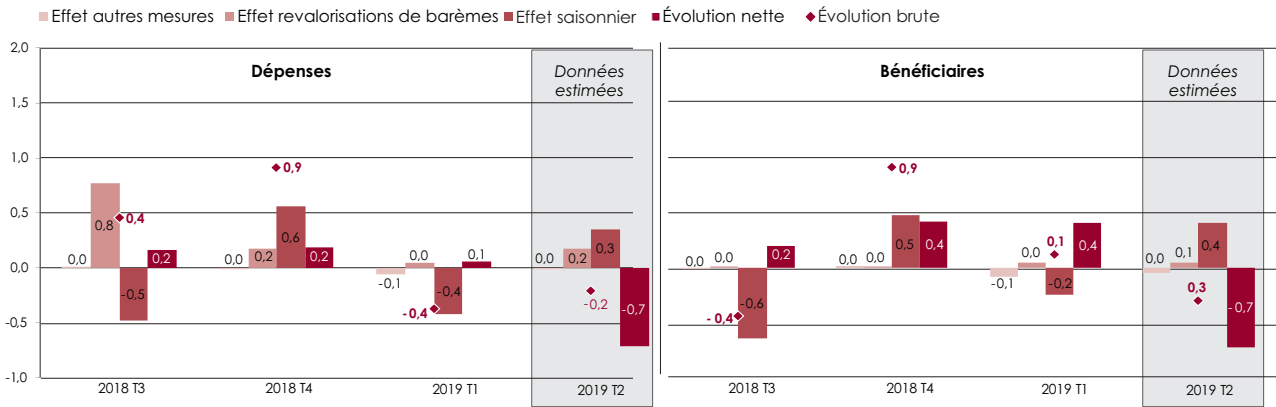
Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Note : le détail de la méthodologie se trouve dans la publication n° 25 et dans le [Pour en savoir plus](#)

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)

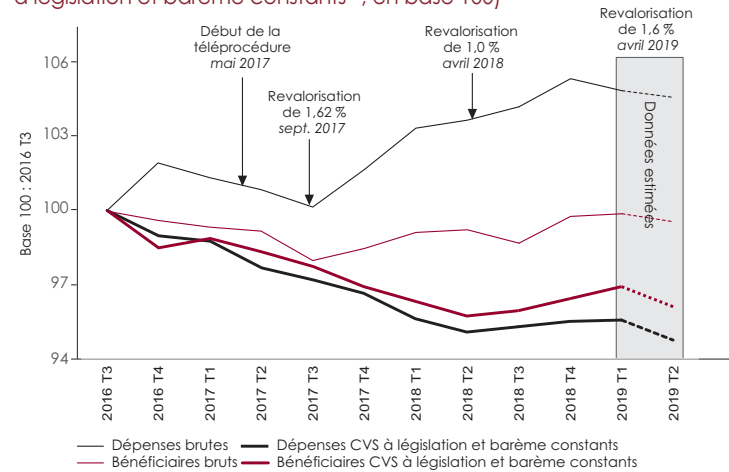


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Note : Le détail de la méthodologie se trouve dans la publication n° 25.

Les dépenses de RSA au titre du deuxième trimestre 2019 connaissent une baisse de 0,2 % par rapport au trimestre précédent, et dans le même temps, le nombre de bénéficiaires est en léger recul (- 0,3 % selon les données estimées, graphique 2). L'effet des variations saisonnières explique pour 0,3 % l'évolution des dépenses, et la revalorisation réglementaire du montant forfaitaire du RSA au 1^{er} avril 2019 pour 0,2 %. Corrigées de ces effets, à savoir en tendance, les dépenses de RSA diminuent de 0,7 % entre le premier et le deuxième trimestre 2019. Concernant l'évolution des bénéficiaires, l'effet saisonnier est de 0,4 % et l'effet de la revalorisation des barèmes de 0,1 %. Une fois ces facteurs explicatifs pris en compte, le nombre de bénéficiaires connaît, en tendance, une baisse de 0,7 % au deuxième trimestre 2019, soit une évolution proche de celles des dépenses. Au premier trimestre 2019, les évolutions et leur décomposition issues des données définitives confirment les estimations fournies dans la publication du mois de juillet (soit une progression nette de 0,1 % des dépenses et 0,4 % des effectifs).

Sur une plus longue période, il apparaît qu'en tendance (donc en neutralisant l'effet des revalorisations de barèmes, des autres mesures réglementaires et de la saisonnalité), les dépenses, comme le nombre de bénéficiaires, ont connu une diminution jusqu'au début de l'année 2018, pour se stabiliser ensuite et décroître au deuxième trimestre 2019 (graphique 3). Les dépenses en données brutes, et dans une moindre mesure les effectifs, connaissent une croissance en 2018 liée à la fin de la tendance à la baisse combinée aux revalorisations du barème relativement importantes et aux conséquences de la mise en œuvre de la téléprocédure (qui a accru le recours à la prestation au cours de l'année 2018). Depuis le début de l'année 2019, les dépenses et le nombre de bénéficiaires se stabilisent, l'effet de la revalorisation du montant forfaitaire et les effets saisonniers compensant la tendance qui semble repartir à la baisse au deuxième trimestre 2019, probablement en lien avec l'amélioration du marché du travail des mois précédents.

Graphique 3 - Évolution des dépenses et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾, en base 100)

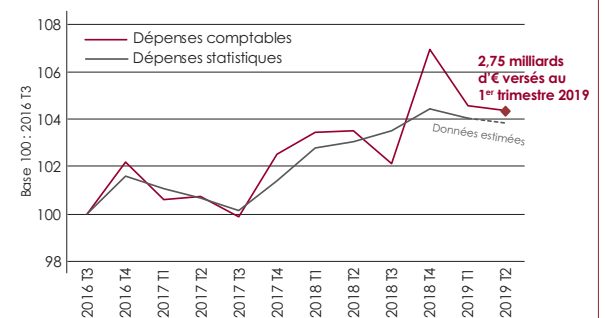


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. (1) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. (2) données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires. Note : le détail de la méthodologie se trouve dans la publication n° 25.

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE RSA

Les masses financières de RSA issues des données comptables retracent les dépenses versées par les Caf chaque mois. Elles comptabilisent les dépenses dues au titre du RSA des mois concernés, mais aussi des régularisations portant sur les mois précédents (indus et rappels). Les masses financières « en mois de droit » issues des fichiers statistiques (avec six mois de recul) correspondent aux dépenses versées aux titres des mois considérés et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...). Autrement dit, elles repositionnent les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné. Par exemple, un rappel versé à un foyer allocataire en février concernant son droit de décembre sera pris en compte d'un point de vue comptable dans la dépense du mois de février, alors qu'il sera positionné sur sa situation de décembre dans les dépenses statistiques « en mois de droit ». Ces dernières connaissent ainsi une croissance quasi continue entre le troisième trimestre 2017 et la fin de l'année 2018, alors que les dépenses comptables ont des évolutions plus heurtées. Après avoir connu une baisse au troisième trimestre 2018, elles progressent rapidement au cours du dernier trimestre 2018, à la suite de la régularisation de dossiers. En effet, un problème informatique national a engendré un renvoi tardif des déclarations trimestrielles de ressources de la part des allocataires. Les dépenses comptables diminuent ensuite fortement au premier trimestre 2019 avant de se stabiliser au deuxième trimestre. Dans le même temps, les dépenses statistiques ont une évolution plus régulière. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable de neutraliser les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation) et donc d'utiliser les dépenses « en mois de droit » pour les comparer au nombre de bénéficiaires (qui, lui, est toujours affiché au titre d'un mois donné).

Graphique - Évolution des dépenses comptables et dépenses statistiques versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes, en base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière. Note : le détail de la méthodologie se trouve dans la publication n° 25.